



## Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

### Réunion téléphonique du mercredi 06 mai 2020

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Claude AURIAC, Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE.

Participent en 1<sup>ère</sup> partie : MM. Lilian JURY (Président Délégué) et Richard DEFAY (Directeur Général)

### BILAN DES POINTS-SANCTIONS

Faisant suite à sa réunion de lundi dernier, la Commission Sportive Seniors aborde à nouveau la question de l'application des points sanctions du fait de l'arrêt des compétitions le 16 avril 2020.

Les Membres de la Commission remercient MM. Lilian JURY et Richard DEFAY d'avoir pris de leur temps pour leur expliquer le mode de calcul à appliquer pour effectuer un prorata au niveau du barème de retrait de points basé sur le nombre de matchs joués.

Au terme d'un échange sur des interprétations d'applications différentes, il est convenu de se référer au niveau régional sur les recommandations arrêtées par le Bureau Plénier.

Fort de cette précision, la Commission Sportive Seniors dresse un bilan - à la date du 06 mai 2020 - des points sanctions accumulés en championnat par les équipes régionales au cours de la saison 2019-2020.

En application des dispositions fixées à l'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAURA Foot, elle procède aux retraits de points correspondant en championnat seniors de Ligue pour les équipes ci-après :

POULE	CLUBS	Nombre d'équipes dans la poule	TOTAL de points - sanctions	RETRAIT de point(s)
R 1 A	U.S. ST GEORGES LES ANCIZES (506545)	14	33 Pts / 17 M.	1 Point
	R.C. VICHY (508746)	14	33 Pts / 18 M.	1 Point
R 1 B	AIX LES BAINS F.C. (504423)	14	33 Pts / 18 M.	1 Point
R 2 A	CUSSET S.C.A (506255)	12	25 Pts / 14 M.	1 Point
	U.S. VIC LE COMTE (506559)	12	29 Pts / 14 M.	1 Point
R 2 B	U.J. CLERMontoise (590198)	12	26 Pts / 14 M.	1 Point
R 2 C	F.C. BORDS DE SAONE (546355)	12	44 Pts / 14 M.	5 Points
	F.C. LYON FOOTBALL (505605)	12	26 Pts / 14 M.	1 Point
R 2 D	F.C. COTE SAINT ANDRE (544455)	12	28 Pts / 14 M.	1 Point

	S.C. CRUASSIEN (504304)	12	30 Pts / 14 M.	1 Point
	MOS 3r FOOTBALL CLUB (580951)	12	27 Pts / 14 M.	1 Point
	F.C. VAULX EN VELIN 2 (504723)	12	34 Pts / 14 M.	3 Points
	VENISSIEUX F.C. (582739)	12	34 Pts / 14 M.	3 Points
R 2 E	U.S. ANNECY LE VIEUX (522340)	12	38 Pts / 14 M.	3 Points
R 3 A	U.S. SAINT BEAUZIRE (522594)	12	27 Pts / 13 M.	1 Point
R 3 B	A.S. ST GENES CHAMPANELLE (524952)	12	35 Pts / 14 M.	3 Points
R 3 C	Aucun club pénalisé de retrait			
R 3 D	Aucun club pénalisé de retrait			
R 3 E	U.S. NANTUATIENNE (527613)	12	45 Pts / 13 M.	5 Points
	C.S. NEUVILLOIS (504275)	12	25 Pts / 14 M.	1 Point
R 3 F	C.S. AMPHION PUBLIER (516534)	12	28 Pts / 14 M.	1 Point
	U.S. ANNEMASSE GAILLARD (500324)	12	46 Pts / 13 M.	5 Points
	F.C. DU FORON (548880)	12	30 Pts / 14 M.	1 Point
	Et. S. SEYNOD (520602)	12	32 Pts / 14 M.	2 Points
R 3 G	J.S. CHAMBERY (518607)	12	28 Pts / 14 M.	1 Point
	O.C. D'EYBENS (546478)	12	34 Pts / 14 M.	3 Points
	OI RHODIA PEAGE (504465)	12	29 Pts / 14 M.	1 Point
	F.C. VALLEE DE LA GRESSE (545698)	12	25 Pts / 14 M.	1 Point
	AS. ALGER. VILLEURBANNE (532336)	12	31 Pts / 14 M.	2 Points
R 3 H	A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER (500153)	12	36 Pts / 14 M.	3 Points
	F.C. VAREZE (547080)	12	28 Pts / 14 M.	1 Point
R 3 I	O. SAINT GENIS LAVAL (520061)	12	26 Pts / 14 M.	1 Point
R 3 J	Aucun club pénalisé de retrait			

**Nota** – Le présent bilan est établi à la date du 06 mai 2020 sous réserve de modifications provenant de procédures encore en cours et d'éventuels recours contentieux.

**Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des R.G. de la F.F.F.**

## **ARCHITECTURE DES CHAMPIONNATS SENIORS POUR 2020-2021**

La décision du COMEX limitant les descentes à une par poule dans les championnats régionaux et départementaux a entraîné une augmentation du nombre d'équipes par division.

Cela contraint la Ligue à repenser l'architecture de ses championnats Seniors pour 2020-2021.

Dans sa réunion du 04 mai 2020, le Bureau Plénier de la Ligue a décidé :

\* **en R1** : la création d'une 3<sup>ème</sup> poule, (3 poules à 12 clubs) pour ce niveau (au lieu de 2 poules à 14).

\* **en R2** : le maintien des 5 poules à 12 clubs chacune.

\* **en R3** : la mise en place d'une 11<sup>ème</sup> poule.

La composition des poules de R3 est tributaire du nombre de descentes de N3 en R1, à savoir :

- Dans le cas de 3 descentes : 10 poules de 12 et 1 poule de 13.
- Dans le cas de 4 descentes : 9 poules de 12 et 2 poules de 13.

Des modalités de retour à une structure plus normalisée de nos championnats en 2021-2022 seront proposées lors de l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 24 octobre 2020.

## **ACCESSIONS DES DISTRICTS EN REGIONAL 3**

---

L'équipe U20 de GRENOBLE FOOT 38 occupait la première place du championnat Régional 1 à la date du 13 mars 2020.

Conformément aux dispositions prévues à l'article 24.3 des R.G. de la LAuRAFoot, cette équipe a confirmé son intention d'accéder la saison prochaine en R3.

En conséquence, la répartition des équipes Seniors de District qui montent en Régional 3 s'établit de la sorte :

LYON ET DU RHONE : 5  
DROME ARDECHE : 3  
ISERE : 3  
LOIRE : 3  
PUY DE DOME : 3  
HAUTE-SAVOIE PAYS DE GEX : 3  
AIN : 2  
ALLIER : 2  
CANTAL : 2  
HAUTE-LOIRE : 2  
SAVOIE : 2

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance